

#### 7 QUESTIONS DE RECLAIM FINANCE POUR LE CREDIT AGRICOLE

1. Votre soutien aux nouveaux projets de production pétrolière et gazière

En rejoignant la Net Zero Banking Alliance, Crédit Agricole s'est engagé à aligner ses portefeuilles de financement et d'investissement avec l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, suivant une trajectoire 1,5°C. Pour rappel, atteindre cet objectif implique de ne pas développer de nouvelles ressources pétro-gazières. En effet, l'Agence internationale de l'énergie a publié un scénario visant l'atteinte de ces objectifs, la Net Zero Roadmap. Aucun nouveau champ pétrolier et gazier n'ayant pas obtenu sa Final Investment Decision avant fin 2021 n'est approuvé dans ce scénario. C'est également une conclusion-clé du rapport du GIEC qui souligne que toute nouvelle infrastructure fossile bloque la réduction des émissions en verrouillant l'émission de gaz à effet de serre sur la durée de vie des projets ("lock-in"). Actuellement, la politique sectorielle de Crédit Agricole ne respecte pas l'impératif d'arrêt de l'expansion pétro-gazière. En effet, elle n'exclut de ses soutiens que les projets upstream et midstream de certains pétrole et gaz non conventionnels (voir question 3), signifiant que Crédit Agricole peut encore financer directement les nouveaux projets de production ou d'infrastructure des pétrole et gaz conventionnels.

 Reconnaissez-vous qu'il est nécessaire d'arrêter dès maintenant l'expansion dans le pétrole et le gaz pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé de neutralité carbone dans une trajectoire +1,5°C?

## 2. Votre position sur les développeurs de pétrole et de gaz

L'édition 2022 du rapport Banking On Climate Chaos révèle que Crédit Agricole figure à la première place des soutiens à TotalEnergies, et parmi les 7 plus gros soutiens de Saudi Aramco, BP, Petrobras et Gazprom (avec respectivement \$7,1mds, \$5,7mds, \$3,7mds, \$2,7mds et \$1 milliards octroyés entre 2016 et 2021). Début 2022, Crédit Agricole octroyait de nouveaux soutiens à BP et à EIG Global Energy Partners, détenue à 49% par Aramco Oil Pipelines Company. Pourtant, ces entreprises sont très loin d'être alignées avec une trajectoire 1,5°C ni même un scénario "bien en-dessous de 2°C", d'après l'analyse publiée en mars 2022 par Climate Action 100+, une coalition rassemblant plus de 700 investisseurs dont Crédit Agricole fait partie à travers sa filiale de gestion d'actifs Amundi. En effet, ces entreprises figurent dans le top 10 des plus gros développeurs d'hydrocarbures au monde. Leurs projets sont incompatibles avec l'engagement net zéro du Crédit Agricole et la ligne rouge tracée par l'AIE en 2021 : il n'y a pas de place pour de nouveaux champs pétroliers et gaziers dans un scénario visant à limiter le réchauffement à +1,5°C.

La politique du Crédit Agricole ne contient aucune mesure visant à pousser les entreprises à renoncer à leurs nouveaux projets pétroliers et gaziers et à exclure à terme celles qui ne répondraient pas à cette demande. Loin d'appliquer la démarche rigoureuse suivie pour le secteur du charbon à partir de 2019, la politique de Crédit Agricole n'exclut que des entreprises en fonction de leur exposition relative à une partie du secteur pétrolier et gazier (schiste, sables bitumineux, Arctique). En conséquence, non seulement cette approche implique le maintien de soutiens à des entreprises qui développent dans l'absolu de nouveaux projets, mais Crédit Agricole contribue, à travers ses financements aux entreprises diversifiées, toujours au développement de nouveaux projets dans les secteurs pourtant reconnus par le groupe comme risqués.

 Vous engagez-vous à suspendre la fourniture de nouveaux services financiers aux entreprises qui ne renonceraient pas à développer de nouveaux champs et infrastructures de pétrole et de gaz ?

## 3. Vos financements aux pétrole et gaz non-conventionnels

La politique du Crédit Agricole exclut une partie des pétrole et gaz non-conventionnels (schiste, sables bitumineux et une partie de l'Arctique) de ses financements directs et des soutiens aux entreprises dont ces pétroles et gaz représentent au total plus de 30% de l'activité. Cependant, cette politique ne prend pas en compte la définition et les recommandations de l'Observatoire de la Finance Durable publiée fin 2021 : Crédit Agricole ne s'engage pas, par exemple, à restreindre ses soutiens aux pétrole et gaz issus des forages offshore ultra-profonds (de plus de 1500 mètres). Par ailleurs, le seuil d'exclusion de 30% appliqué est trop élevé pour limiter efficacement les soutiens à ces secteurs. En conséquence, rien n'indique un changement de la part du Crédit Agricole qui peut continuer à soutenir la production et le développement de pétrole et gaz non-conventionnels alors que la banque compte depuis 2016 parmi les 10 principaux soutiens aux principales entreprises actives dans les offshores selon le rapport du Banking On Climate Chaos.

- Prévoyez-vous de renforcer vos seuils d'exclusion sur les pétrole et gaz nonconventionnels ?
- Prévoyez-vous d'élargir votre politique aux autres pétrole et gaz non conventionnels tels que définis par l'Observatoire de la Finance Durable, notamment les forages ultra profonds ?

Depuis l'Accord de Paris, Crédit Agricole est le cinquième plus gros soutien aux 30 entreprises les plus actives en Arctique. En tant qu'investisseur également, Crédit Agricole est le 3e soutien à l'expansion en Arctique à travers sa filiale de gestion d'actifs Amundi. Cette dernière n'a aucune restriction concernant ses investissements en Arctique, a contrario de la banque Crédit Agricole qui exclut de ses soutiens les nouveaux champs pétroliers et gaziers en Arctique et infrastructures dédiées, ainsi que les entreprises significativement présentes en Arctique. En revanche, au niveau groupe, votre définition de l'Arctique diverge de celle de l'Arctique et la seule entité à prendre en compte les critères climatiques et environnementaux pour définir le périmètre de l'Arctique. C'est également celle utilisée par l'Observatoire de la Finance Durable et depuis peu, par BNP Paribas. En l'état, votre définition de l'Arctique laisse de côté 10% des champs pétro-gaziers recensés dans la zone AMAP.

- Vous engagez-vous à exclure tout soutien aux champs et infrastructures de pétrole et de gaz en Arctique de l'ensemble de vos produits et services financiers?
- Vous engagez-vous à intégrer le périmètre de l'AMAP dans votre politique sur l'Arctique ?

## 4. Votre soutien indirect au projet EACOP de TotalEnergies

Crédit Agricole fait partie des 15 grandes banques internationales engagées à ne pas financer directement le mégaprojet pétrolier controversé EACOP de TotalEnergies en Ouganda et en Tanzanie. Cet engagement a été salué par les ONG : en effet, le projet prévoit la production de plus d'un milliard de barils de pétrole transporté grâce à la construction d'un oléoduc long de plus de 1400 kilomètres, impactant les populations locales, l'environnement et la biodiversité.

Toutefois, le Groupe Crédit Agricole est le premier financeur entre 2016 et 2021 et le deuxième investisseur en mars 2022 de TotalEnergies qui opère ce projet. Ainsi, à travers vos soutiens à TotalEnergies, vous permettez à la major pétro-gazière française de poursuivre ses développements de nouveaux champs et d'infrastructures fossiles tels qu'EACOP.

• Comptez-vous demander à TotalEnergies de renoncer à EACOP ? Vous engagez-vous à suspendre tout nouveau soutien à la major tant qu'elle ne renonce pas au projet EACOP ?

Le 7 avril 2022, Crédit Agricole a coordonné (en tant que "bookrunner") et participé à un prêt revolver ("Revolving Credit Facility") de 8 milliards de dollars en avril 2022 à TotalEnergies d'après le Terminal Bloomberg. Ce prêt non fléché ("General corporate purposes") laisse à TotalEnergies la discrétion dans l'usage de ce financement, qu'elle peut donc potentiellement utiliser pour ses projets d'expansion.

Selon plusieurs sources, ce prêt permettrait à Total de faire face à la hausse des appels de marge et donc de fluidifier le marché. Cependant, non seulement la bonne santé financière de l'entreprise laisse penser que un tel soutien ne serait pas nécessaire, mais si tiré, quelles sont les garanties que cet argent ne servirait qu'à financer les appels de marge et ne libèrerait pas de la trésorerie pour financer les investissements de l'entreprise - principalement dans les énergies fossiles étant donné que 70% des investissements de l'entreprise y sont dirigés.

- Avez-vous des informations sur les usages qui seront fait de ce prêt ?
- Y a-t-il des conditions qui ont été fixées ? En particulier, ces financements pourront-ils servir à financer de nouveaux champs et infrastructures pétrogaziers ? Ce prêt pourrait-il de facto contribuer à financer des projets comme EACOP ?

## 5. Votre lien avec les entreprises actives en Russie

A la suite de la guerre en Ukraine, vous avez annoncé le 7 mars ne pas participer à de "nouveau financement consenti à des contreparties russes depuis le début du conflit", complété le 22 mars par une suspension des nouveaux financements et toute activité commerciale en Russie, ainsi que par les sanctions de l'Union Européenne.

Cet engagement fait l'impasse sur les entreprises actives non-russes dans les énergies fossiles en Russie. Crédit Agricole figure parmi les principaux financeurs et investisseurs de Gazprom, mais également d'entreprises non-russes mais actives en Russie comme TotalEnergies. Cette dernière détient 19,4% de l'entreprise russe Novatek et est présente dans des activités en Arctique russe comme Yamal LNG et Arctic LNG 2. Contrairement à d'autres entreprises comme BP, Shell ou ExxonMobil, qui font le choix de céder leurs actifs russes, la major française se contente de ne plus apporter de capital pour le développement de projets en Russie.

• Vous engagez-vous à demander aux entreprises fossiles non-russes présentes en Russie d'organiser l'arrêt ou la cession de leurs opérations dans le pays ?

## 6. L'application de votre politique charbon

Reclaim Finance a analysé l'application de la politique charbon du Crédit Agricole pour ses activités bancaires, et publié ses conclusions dans <u>un article</u> en février dernier. Nous avons relevé plusieurs infractions à la politique concernant plusieurs entreprises du secteur : Glencore, Marubeni, Itochu et En+/Rusal, pour des transactions réalisées dans le courant de l'année 2021. À la suite de cette publication et de la réponse publique apportée par le Crédit Agricole, des questions subsistent :

• Pouvez-vous nous confirmer que les 4 entreprises mentionnées ci-dessus ont été exclues de toute activité bancaire ?

La politique actuelle du Crédit Agricole précise que les entreprises développant des centrales à charbon pour leurs propres besoins seront traitées dans un second temps. C'est par exemple le cas d'Aluminium Corporation of China, que le Crédit Agricole a aidé à émettre de nouvelles obligations en juillet 2021 pour plus de 55 millions de dollars.

• Ces entreprises seront-elles bien exclues dans la prochaine mise à jour de la politique sectorielle du Crédit Agricole?

Par ailleurs, les entreprises ne produisant pas d'électricité à partir de charbon mais en revendant ne sont actuellement pas non plus couvertes par la politique actuelle. C'est le cas par exemple de State Grid Corporation of China, dont le mix énergétique est charbonné à près de 60%, et que le Crédit Agricole a aidé à émettre de nouvelles obligations en septembre 2021 pour près de 100 millions de dollars.

- Ces entreprises seront-elles également exclues dans la prochaine mise à jour de la politique ?
- Quand le Crédit Agricole publiera-t-il la mise à jour de sa politique sectorielle charbon ?

# 7. Voter aux Assemblées Générales des entreprises pétro-gazières à l'aune des impératifs climatiques

De plus en plus d'entreprises du secteur pétro-gazier sollicitent l'avis de leurs actionnaires sur leurs plans climat à travers un dispositif de vote consultatif dit "Say on Climate". Parmi elles, cinq des six majors européennes (BP, Equinor, Repsol, Shell et TotalEnergies).

Le Net Zero Company Benchmark produit par l'initiative Climate Action 100+ - dont Crédit Agricole est membre à travers sa filiale Amundi - conclut qu'aucune entreprise du secteur pétrolier et gazier, comprenant les cinq majors précitées, ne dispose à ce jour d'un plan de transition complet et aligné sur 1,5°C. Par ailleurs, notre analyse publiée en février 2022 démontre que si les majors se fixent d'être neutre en carbone d'ici 2050 et de réduire peu à peu l'intensité carbone de leurs activités, elles dépasseront toutes largement le budget carbone qui leur est imparti dans le cadre d'une trajectoire à 1.5°C (de 32% d'ici 2050 dans le cas de TotalEnergies).

En 2022, Amundi a signé une tribune du Forum pour l'Investissement responsable appelant les entreprises à soumettre au vote de leurs actionnaires des plans climat incluant notamment des objectifs de court terme (2025) portant sur l'ensemble des émissions (y compris Scope 3). Dans la mesure où le plan présenté par TotalEnergies ne répond pas à ces critères, il importe que Amundi en tire les conséquences en s'y opposant.

• Avez-vous voté et voterez-vous contre l'approbation des plans climats proposés par BP, Equinor, Repsol, Shell et TotalEnergies en 2022 ?